

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement n° 1812 intitulé :

« Règlement autorisant l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie et le paiement des coûts qui y sont rattachés en décrétant une dépense et un emprunt de 1 160 000 \$ à ces fins »

À la suite du registre par correspondance ou courriel tenu du 30 juillet au 13 août 2021 inclusivement, conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021, je soussignée, Marie-Hélène Rivest, greffière adjointe de la Ville de Vaudreuil-Dorion, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt n° 1812 est de 29 204;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 931;
- qu'aucune demande valide n'a été reçue.

Je déclare

- que le Règlement d'emprunt n° 1812 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Le 16 août 2021

Marie-Hélène Rivest, greffière adjointe

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)